

Réflexions sur “Deus Caritas Est”¹

par Jimmy A. Belita, C.M.

Province des Philippines

Introduction

On dit avec humour que Dieu doit beaucoup aimer les pauvres puisqu'il y en a tant ! La même chose est dite des Philippins puisque Dieu les crée en si grand nombre. Par nature, les Philippins sont aimants, faciles à côtoyer, et pro-vie. Ce n'est donc pas un hasard si la croissance démographique des Philippines est l'une des plus rapides au monde et qu'on y trouve un fort pourcentage de jeunes. C'est la preuve, diront certains, qu'il y a beaucoup d'amour dans ces îles ! Je l'espère sincèrement, mais on pourrait aussi espérer que la vie et l'amour soient reliés à des projets à long terme afin d'atteindre une meilleure qualité de vie ! Ce n'est malheureusement pas le cas ; le problème est que la prolifération non planifiée de la vie affecte sa qualité même et rend plus difficile l'épanouissement de l'amour. L'intégration de l'amour et de la vie est donc primordiale, et nous souhaitons que la première encyclique du Pape Benoît XVI, *Deus Caritas Est*, puisse apporter des clarifications et la lumière nécessaire.

Cette encyclique, à mon sens, n'est pas simplement une autre exhortation papale à la vertu de l'amour. Il s'agit plutôt d'une ontologie inspirante sur l'amour. Elle n'est pas moralisatrice et ne prétend pas être une dénonciation vertueuse des aberrations de l'homme contemporain contre l'amour. Elle peut, je crois, servir de toile de fond philosophique appropriée à la théologie de l'amour, laquelle ne rejette pas *eros* comme une composante superflue mais l'intègre plutôt à la totalité de l'amour. Le jeune théologien innovateur qu'était Ratzinger refait surface ici.

Cet excellent document définit et clarifie l'éternelle controverse entre amour et justice. Sa relecture des paraboles sur la charité pratique, comme celle du Bon Samaritain, comble les brèches du débat et nous rappelle l'insuffisance de la seule justice dans nos rapports avec les autres et avec la société. Car la justice sans l'amour, selon l'expression du Pape, « se dessèche ». Il est également intéressant de

¹ BENOÎT XVI, *Lettre encyclique Deus Caritas Est aux évêques, aux prêtres et aux diacres, aux personnes consacrées et à tous les fidèles laïcs sur l'amour chrétien*, 25 décembre 2005.

noter que l'encyclique puise dans les sources imagées de la Bible plutôt que dans une théorie usée et dépassée de la loi naturelle. Ceci aura une conséquence dans notre réflexion sur la question de la population.

Alors que plusieurs rejettent la notion de charité à cause de sa connotation paternaliste et parcimonieuse de faire l'aumône, le Saint Père n'hésite pas à la raviver. Il s'appuie sur un raisonnement puissant pour revitaliser cette idée. Après tout, le sens du mot « charité », comme l'indique son origine grecque, réfère à ce qu'est la grâce de Dieu : une effusion abondante de l'amour divin. Toute idée d'amour et de justice doit provenir du sens premier de la charité comme grâce de Dieu, c'est-à-dire indépendante de toute considération humaine.

La seconde partie de l'encyclique nous amène à des actes concrets de charité qui ne peuvent être généralisés mais qui seront réalisés uniquement en un certain lieu et avec un certain groupe de personnes. Là seulement pouvons-nous échapper à l'affirmation ironique de Charlie Brown dans la bande dessinée *The Gospel according to Peanuts* : « J'aime l'humanité, ce sont les gens que je ne puis supporter ! ». Dans sa position, Benoît XVI ne peut vraiment faire davantage que des « généralisations » sur la charité, car en focalisant sur une situation il en négligerait d'autres. Malgré tout, on décèle parfois dans sa lettre l'esprit d'un Bavarois un peu bourgeois ! Mais ceci est sans importance considérant son ouverture envers les personnes marginalisées dans l'Église.

Nous voyons bien le danger potentiel d'une réflexion localisée qui deviendrait la norme pour différents contextes. Une réflexion du Pape d'après la situation de l'Europe pourrait être prise à la lettre par les catholiques des pays en voie de développement où il est particulièrement populaire. En effet, une déclaration alarmiste de sa part à propos de la baisse du taux de croissance démographique dans son continent pourrait être désastreuse si celle-ci s'adressait à un pays comme les Philippines, où la croissance démographique est tout sauf à zéro. Mais nous donnons carte blanche au Saint Père sur tout ce qu'il affirme concernant la charité et la justice, car il y a toujours une voie par où le meilleur de la nature humaine pénètre les divers milieux et environnements. Il n'est donc pas étonnant que la réponse charitable de saint Vincent à la situation particulière de pauvreté dans la France du XVII^e siècle trouve encore des échos dans notre société actuelle, pour la simple raison que la charité exerce un attrait universel. De fait, il me semble que les observations et les conseils pratiques de Vincent sur la charité trouveraient des parallèles dans ce récent document papal.

Dans *Deus Caritas Est*, il y a des réponses, mais quelles sont les questions ? En particulier dans la seconde partie, nous trouvons des réponses aux nombreuses questions sur l'amour, la charité et la jus-

tice, mais elles ont encore besoin d'interprétation d'après les interrogations qui varient inévitablement selon le contexte culturel et la situation sociale. « Autres temps, autres mœurs », dirons-nous ! À ce propos, il faut tout d'abord décrire la situation actuelle des Philippines, même brièvement, sur les questions de charité et de justice. La situation mérite d'être revue à la lumière des positions respectives de Vincent et de Benoît concernant la relation entre les deux vertus ; partant de là, des actions concrètes pourront être proposées.

Voir la Situation

On peut dire sans risque d'erreur que l'archipel des Philippines se trouve parmi les pays sous-développés caractérisés « par la pauvreté, le taux élevé des naissances, et sous la dépendance économique des pays développés »². La pauvreté n'existe pas seule ; elle est accompagnée de la malnutrition, d'une diminution de l'éducation de base et d'un accès limité aux soins de santé. Ce qui a un impact sur la qualité de la vie. Au mieux, on peut théoriser sur la situation difficile du pays et argumenter *ad infinitum* si oui ou non les faits présentés ici sont vraiment les causes et les effets des faiblesses de la nation ; ce qui est certain, toutefois, c'est qu'ils sont étroitement liés. Ici, je réfère à la mondialisation et à la population.

La mondialisation a ses bons aspects. Le Saint Père lui-même en parle positivement : « ... c'est un aspect provocateur et en même temps encourageant du processus de mondialisation, le temps présent met à notre disposition d'innombrables instruments pour apporter une aide humanitaire à nos frères qui sont dans le besoin, et tout spécialement les systèmes modernes pour la distribution de nourriture et de vêtements, de même que pour la proposition de logements et d'accueil » (N° 30a). Le souci du prochain transcende les confins des communautés nationales et élargit son horizon au monde entier. Alors qu'elle comporte de bons aspects, la mondialisation est pourtant blâmée pour bon nombre de choses. Voici quelques généralisations attribuées à ce phénomène contemporain. En regardant simplement ses promoteurs qui sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et autres organisations importantes, nous pouvons présumer quelles sont les politiques qui les avantageront à coup sûr : un modèle économique uniforme, des règlements mondiaux homogènes, de nouvelles ressources, de nouveaux marchés, de la main d'œuvre à

² GERALD CHALIAND, www.thirdworldteacher.com/General/ThirdWorld_def.html/

bon marché³. La mondialisation favorise l'agriculture orientée vers l'exportation, ce qui signifie que les modèles traditionnels d'agriculture diversifiée à petite échelle n'ont plus leur place et qu'il faut abandonner des méthodes que le temps a prouvées efficaces, comme les fertilisants faits maison, la rotation des cultures, l'application des pesticides. Afin de produire « des marchandises de luxe exportables — fleurs, plantes en pots, bovidés, crevettes, coton, café, légumes exotiques — pour les exporter vers les pays déjà suralimentés », les paysans doivent vendre leurs propres terres et devenir dépendants⁴.

Il est facile d'accuser un facteur extérieur comme la mondialisation. Il y a cependant un autre problème que l'Église, contrairement à la légendaire tête de l'autruche, ne peut cacher. Dans son rapport de 1994 à la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), la Commission philippine sur la population soulignait l'inquiétude permanente du gouvernement concernant « la santé génésique, le statut des femmes et les relations entre les populations, les ressources, l'environnement et le développement »⁵. L'inquiétude à propos de la population est compréhensible dans le contexte de sa croissance autour de 81 millions au tournant du siècle et pouvant atteindre 113 millions vers 2020⁶.

L'accroissement de la population dans un pays où la productivité économique est pauvre annonce une baisse de la qualité de la vie. En 1995, le PNB par tête aux Philippines était de 1 050\$ (aux États-Unis il était de 38 000\$ et en Italie de 22 000\$)⁷. À noter que dans ce pays, moins la femme est scolarisée plus elle a d'enfants, et plus la famille est pauvre plus elle a d'enfants sans compter qu'elle doit même soutenir la famille élargie. Qui est responsable ? À cet égard, l'observation d'un prêtre jésuite est très révélatrice : « Depuis plus de 30 ans, la hiérarchie de l'Église s'est opposée aux efforts de l'État pour instaurer une politique vigoureuse de planification familiale, mais durant toutes ces années, elle n'a pu formuler son propre programme qui répondrait adéquatement aux besoins »⁸. Ce même bon Père admet que la surpopulation puisse être une question nationale aux Philippines, mais que cette question n'est pas nécessairement liée à la pauvreté

³ JERRY MANDER - DEBI BAKER - DAVID KORTEN, « Does Globalization Help the Poor ? », in *IFG Bulletin, International Forum on Globalization*, 2001, 1(3).

⁴ *Ibid.*

⁵ PHILIPPINE COMMISSION ON POPULATION, *The Philippines: Country Report on Population*, Manila.

⁶ PHILIPPINES NATIONAL STATISTICS OFFICE, *1990 Census of Population and Housing. Report No. 3*.

⁷ INDEX OF WORLD COUNTRIES, www.Scarufi.com/politics/gnp.htm

⁸ FR. JOHN J. CARROLL, S.J., « A Window of Opportunity. An Unmet Need », in *Intersect*, 19(2): 4-9, p. 8.

dans d'autres pays qui auraient besoin d'un plus haut taux démographique pour maintenir leur population⁹.

La mondialisation et la surpopulation affectent la justice sociale d'une manière négative. La mondialisation confirme le cliché que les riches deviennent toujours plus riches et que les pauvres ont plus d'enfants! Dans un monde compétitif, ceux qui possèdent auront davantage puisqu'ils ont déjà les ressources et qu'ils peuvent trouver des stratégies pour neutraliser les concurrents pauvres. Bien plus, ce sont les pays riches qui font les lois, donnant une nouvelle tournure à la règle d'or («qui possède l'or tient le pouvoir»). Dans un monde surpeuplé, plus de gens tentent de s'approprier les précieuses ressources et les puissants peuvent saisir les plus gros morceaux du gâteau. L'inégalité sociale est une réalité flagrante lorsqu'on voit que 90% des ressources sont contrôlées par 10% de la population. Dans cette pyramide, les 10% du sommet ne permettent qu'à un faible pourcentage des ressources de parvenir aux 90%.

Juger de la situation avec Vincent et Benoît

De nos jours, le mot justice est problématique dans les milieux théologiques. On dit souvent que notre époque est celle de l'équité, puisque les gens peuvent partout revendiquer leurs droits et réclamer la justice. Mais l'amour est aussi un mandat qui ne peut être ignoré devant l'animosité qui provient de la confrontation. La justice sans l'amour se dessèche, déclare le document papal, et nous pouvons même ajouter qu'elle devient impitoyable. C'est un point que doivent considérer nos agents de justice sociale. La charité chrétienne n'est pas seulement un commandement (N° 18) ou une loi mais, par elle, nous rencontrons Dieu dont l'amour ne peut laisser personne indifférent, lui qui aime même les plus détestables. Je suis heureux que le Saint Père nous rappelle cette réalité fondamentale de l'amour de Dieu et de son application pratique par la charité. Il rejoint d'autres analystes sociaux concernant l'injustice sociale qui engendre les inégalités, mais il rappelle aux Églises locales le rôle qu'elles doivent jouer pour régler ces situations.

Le Pape, dans sa lettre, souligne que la conversion est un facteur important dans un équilibre heureux entre la justice et la charité. Afin que la charité soit efficace et conduite à un changement pour les personnes qui reçoivent, celles qui aident doivent également se transformer. L'encyclique parle d'une nécessaire *kénose* dans la pratique de la charité: « Cette juste manière de servir rend humble celui qui agit. Il n'assume pas une position de supériorité face à l'autre, même si la situation de ce dernier peut à ce moment-là être misérable. Le

⁹ *Ibid.*

Christ a pris la dernière place dans le monde — la croix — et, précisément par cette humilité radicale, il nous a rachetés et il nous aide constamment » (N° 35). C'est une mise en garde contre ceux qui, d'une certaine façon, pourraient accompagner leur travail charitable d'un véritable effort pour amener à leur foi ou à leur idéologie les personnes aidées. Ceci pourrait également prendre la forme d'une aide condescendante de la part de bienfaiteurs arrogants qui auraient des arrière-pensées. Les pauvres sont vulnérables au prosélytisme parce que leurs besoins extrêmes peuvent les conduire à accepter n'importe quoi. À ce sujet, l'encyclique est sans équivoque : « ... la charité ne doit pas être un moyen au service de ce qu'on appelle aujourd'hui le prosélytisme. L'amour est gratuit. Il n'est pas utilisé pour parvenir à d'autres fins... Celui qui pratique la charité au nom de l'Église ne cherchera jamais à imposer aux autres la foi de l'Église. Il sait que l'amour, dans sa pureté et dans sa gratuité, est le meilleur témoignage du Dieu auquel nous croyons et qui nous pousse à aimer » (N° 31c). Un exemple de cette vulnérabilité, c'est la conversion au catholicisme d'un grand nombre de réfugiés chinois de la Chine de Mao à Hongkong dans les années 1940 et 1950. On les appelait les « catholiques du riz » parce que cet aliment de base distribué par Caritas, un organisme d'aide catholique, les aurait attirés à la foi. Lorsque le besoin de riz a été comblé (parce que tout simplement Hongkong a prospéré) la conversion des masses a cessé également.

Une autre déclaration me frappe dans la seconde partie de l'encyclique et rejoint celle de Vincent à propos des excuses pour le pain que nous donnons : « Celui qui peut aider, reconnaît que c'est justement de cette manière qu'il est aidé lui aussi. Le fait de pouvoir aider n'est ni son mérite ni un titre d'orgueil » (N° 35). Vincent et Benoît réfèrent-ils aux pensées parfois vaines ou hautaines que pourraient entretenir ceux qui donnent ? Et si effectivement ces derniers utilisaient les bénéficiaires pour leur propre vanité, ne devraient-ils pas s'en excuser auprès des « victimes » ? L'excuse serait acceptable si elle servait à donner aux bénéficiaires l'occasion de se regarder eux-mêmes en acceptant les modestes dons qui leur sont faits. En anticipant une probable incompréhension, Vincent ferait de la bienfaisance envers le prochain une règle d'or : « Quel est son premier acte ?... De bien faire à un chacun comme nous voudrions raisonnablement qu'il nous soit fait, c'est en cela que consiste le précis de la charité. Est-il vrai que je fais à mon prochain ce que je souhaite de lui ? Ah ! c'est un grand examen à faire... »¹⁰. Dans ce passage, Vincent souligne indirectement l'empathie comme attitude ou manière d'atténuer la disproportion de la charité envers les autres.

¹⁰ PIERRE COSTE, XII, 254.

« L'Église aussi, en tant que communauté, doit pratiquer l'amour. En conséquence, l'amour aussi a besoin d'organisation comme pré-supposé pour un service communautaire ordonné » (N° 20). Ceci nous ramène à l'appel passionné de Vincent pour que l'aide à une famille dans le besoin soit mieux planifiée et organisée à l'avenir, afin qu'elle puisse inclure la réhabilitation. La charité est gratuite et spontanée, mais elle a besoin de structure et d'organisation si elle doit perdurer dans la vie des gens. Dans la situation philippine, il y a certainement beaucoup d'amour, mais à moins que cela ne se traduise par une planification éclairée et rationnelle, ce ne sera pas efficace. La réduction de la pauvreté dans ce pays nécessite une planification éclairée qui réponde aux vrais besoins de la population. Le Second Concile plénier des Philippines (PCP-II) recommande que les pauvres aient les pleins pouvoirs pour créer leur propre histoire dans la chaleureuse tendresse de la charité et dans un système et un environnement qui y conduisent¹¹. C'est aussi une façon de remédier à l'attitude fataliste proverbiale des Philippins qui empêche le développement.

La mondialisation est maintenant établie avec les autres rejets post-coloniaux que sont la dépendance économique, le fossé grandissant entre les classes et la surpopulation. L'époque de Vincent a connu elle aussi la dépendance et l'aliénation des pauvres devenant toujours plus pauvres. L'œuvre de Vincent a été d'apporter un secours « d'urgence » aux affamés et aux sans-abri dans un effort concerté et organisé avec la collaboration des riches et des bien-nantis. Il ne s'est pas arrêté aux objections de ceux qui sourcillaient à la perspective de multiplier la mendicité ou de solliciter les riches. Il n'a pas eu peur, non plus, des craintes des religieux traditionalistes qui ne pouvaient imaginer la vie religieuse hors d'un cloître. Qu'importe la philosophie ou l'idéologie, devait-il se dire, car la « charité du Christ nous presse », et qui sommes-nous pour agir autrement ! Bien sûr, Vincent s'est mondialisé, lui aussi, en envoyant des prêtres et des sœurs missionnaires hors de la France, avec la charité pour seule « arme ».

Le Pape, en écrivant sa première encyclique sur la charité, envoie le message que la seule norme sur laquelle les fidèles doivent s'appuyer, c'est la charité. En conséquence, on réalisera que même si la loi naturelle est traditionnellement normative dans l'Église, elle ne sera plus la seule désormais. Tout comme la justice, l'obéissance à la loi naturelle sans la charité est semblable à une cymbale retentissante, à une norme desséchée. On remarquera que le Pape dans son encyclique mentionne une seule fois, et en passant, la loi naturelle, et du même jet, il rappelle aux fidèles le rôle de la raison (N° 28a). Ne

¹¹ SECOND CONCILE PLÉNIER DES PHILIPPINES, *Actes et Décrets*, Conférence des évêques des Philippines, Manille, 1992.

serait-ce pas un point tournant dans notre approche morale, en particulier par rapport à la reproduction humaine qui, à cause d'une vision dépassée de la nature (comme si elle était demeurée statique), nous n'arrivions pas à renverser notre difficile situation démographique. En consolidant la position traditionnelle de l'Église sur les questions de contrôle des naissances, nous avons été trop dépendants de la théorie de la loi naturelle. L'accent mis sur l'amour dans l'encyclique semble nous donner le signal d'une autre direction. Ce changement serait opportun dans l'esprit d'un grand nombre de Philippins catholiques qui ont déjà pris leur distance par rapport à cette loi; plusieurs ont d'ailleurs adopté la valeur de l'amour effectif traduit dans une qualité de vie et ils ont abaissé le nombre d'enfants dans leurs familles.

Poser des actions concrètes

La façon d'agir que devrait adopter l'Église en conformité avec l'encyclique a été présentée dans un quotidien à très grand tirage par un journaliste réputé. Sa perception est que l'Église des Philippines a « une tendance interventionniste » et, s'adressant aux évêques activistes, il a déclaré que l'encyclique « n'encourage aucunement l'activisme politique ». Le journaliste s'est ensuite adressé aux élus du gouvernement, à ceux qui souhaitent que le clergé se confine à la sacristie, leur rappelant que le Pape, dans sa lettre, « n'encourage nullement les régimes séculiers qui se sont enlisés dans des crises engendrées par des gestes politiques que dénoncent les groupes d'action sociale... »¹². Les Asiatiques en général, et les Philippines en particulier, n'ont aucun problème à accueillir des directives papales qui font la promotion de l'harmonie, considérée une vertu dans cette partie du monde. C'est un point important pour la population de l'Église des Philippines qui se soucie, nous croyons, de la transformation de la société. Cette transformation inclurait, entre autres, la réduction de la pauvreté, l'humanisation de la mondialisation et la gestion rationnelle des problèmes de population.

Les efforts de l'État pour réduire la dimension de la famille ont ralenti à cause des objections très fortes de l'Église; cependant, comme le faisait remarquer le Père Carroll, l'Église n'offrait aucune alternative. Cette fois, l'Église devrait permettre au gouvernement de faire son devoir politique, c'est-à-dire de gérer les problèmes de population sans intervention indésirable, aussi longtemps qu'il n'emploie pas de méthodes intrinsèquement mauvaises comme l'avortement. Cela est vrai également en ce qui concerne la justice, car l'Église « ne

¹² AMANDO DORONILA, « Roles of State and Church », in *Philippine Daily Enquirer*, 10 février 2006.

peut ni ne doit se mettre à la place de l'État... Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle. La société juste ne peut être l'œuvre de l'Église, mais elle doit être réalisée par le politique » (N° 28). Je dois dire que le document papal, en alliant justice et charité et en mettant l'accent sur cette dernière, préfère actuellement des manières moins contestataires d'exercer la justice ; cette manière de faire, que je qualifie de très orientale, s'accorde bien avec la préférence de la population pour des relations harmonieuses.

L'encyclique ne touche pas à la question explosive de la démographie, mais il n'y a aucun doute dans nos esprits que le pape est pro-vie et qu'il épouserait cette cause. Ayant vécu toute sa vie en Europe, pour ainsi dire, où le taux de croissance démographique est à zéro, il ne peut sentir toute la gravité de « l'explosion démographique » qui menace les Philippines. Mais on peut déceler dans sa lettre un changement significatif des principes directeurs. Fondamentalement, il n'invoque pas cette « loi » dans plusieurs questions morales discutées dans l'encyclique. Par ailleurs, le document papal insiste fortement sur la base scripturaire de l'amour et de la justice. J'aimerais personnellement entendre les évêques asiatiques sur la question démographique, non pas en fonction d'une loi naturelle « desséchée », mais sur la « loi » dynamique de l'amour. La loi naturelle n'a aucun sentiment et par conséquent ne conduit pas à l'empathie. La loi de l'amour fait de l'empathie un élément inséparable. C'est seulement en regardant le pauvre avec empathie que nous pourrions comprendre davantage son besoin de contrôler la dimension de sa famille, afin que ses membres puissent profiter d'une qualité de vie sans se sentir coupable.

En plus du problème de population, d'autres questions se posent par rapport à la mondialisation ; elles méritent notre attention et notre action. Le document s'adresse à ceux qui « accomplissent concrètement le travail de la charité dans l'Église » et qui « ne doivent pas s'inspirer des idéologies de l'amélioration du monde, mais se laisser guider par la foi qui, dans l'amour, devient agissante » (N° 33). Donc, dans les domaines de la « justice du commerce » et de la « justice pour la dette », l'Église peut à la fois être prophétique et attentive à l'exhortation papale en se laissant guider par la foi qui agit dans l'amour. L'Église peut vivre sa propre *kénose* en suppliant les pays riches de cesser leurs subsides massifs à leurs propres exportateurs « afin que les pays pauvres puissent nourrir leur population et protéger leurs propres fermiers et leurs cultures de base ». L'Église, au lieu de demander la justice, peut en appeler à la générosité des pays riches et à leurs institutions « pour agir immédiatement et annuler la dette des pays pauvres ». Si les dettes ne peuvent d'aucune façon être annulées pour des raisons politiques ou autres, du moins « on pourrait donner davantage aux pays pauvres, au lieu que le fardeau

de la dette ne s'accroisse et qu'ils n'aient à emprunter continuellement »¹³.

Il y aura toujours des organisations non-gouvernementales (ONG) qui, au nom du droit et de la justice, prendront fait et cause pour les pays reconnus « victimes ». Cependant, il est plus approprié pour l'Église de persuader, car c'est le chemin de la charité. Qui sait si ce moyen non-interventionniste ne sera pas plus efficace à long terme ? Ainsi parle le pape : « L'ouverture intérieure à la dimension catholique de l'Église ne pourra pas ne pas disposer le collaborateur à vivre en harmonie avec les autres Organisations pour répondre aux différentes formes de besoin ; cela devra cependant se réaliser dans le respect du profil spécifique du service demandé par le Christ à ses disciples. Dans son hymne à la charité (cf. *1 Co* 13), saint Paul nous enseigne que la charité est toujours plus qu'une simple activité : "J'aurai beau distribuer toute ma fortune aux affamés, j'aurai beau me faire brûler vif, s'il me manque l'amour, cela ne sert à rien" (v. 3). Cette hymne doit être la *Magna Charta* de l'ensemble du service ecclésial. En elle sont résumées toutes les réflexions qu'au long de cette Encyclique j'ai développées sur l'amour » (N° 34).

L'Église de ce pays a été accusée d'obstruction au développement à cause de sa politique nataliste et de son inaptitude à éduquer moralement les diplômés des écoles supérieures qui dirigeront plus tard le pays. Je crois que toute cette accusation est injuste mais, en un certain sens, elle contient des éléments de vérité. L'Église, elle aussi, partage la responsabilité des ravages causés dans le passé par le colonialisme, car elle faisait partie de l'institution. Ne serait-il pas opportun maintenant que l'Église fasse son propre *mea culpa* comme l'ont fait les derniers papes en demandant pardon pour les erreurs commises non seulement par « ses enfants », mais aussi par ses institutions ? La crédibilité qui en découlerait contribuerait grandement à ce que la charité adoucisse l'aridité de la justice. Ce serait une autre expression de la *kénose*.

L'éducation est un outil précieux de l'Église des Philippines étant donné que plusieurs des meilleures écoles sont catholiques et que la plupart des enfants de l'élite ou de la « classe dirigeante » les fréquentent. En plus de transmettre des valeurs, l'éducation doit toujours voir à former et à inculquer des principes visant à gérer avec responsabilité et équité les précieuses ressources. L'Église sera naturellement sollicitée pour ses œuvres de charité à la fois traditionnelles et innovatrices. Ici, l'Église ne s'est presque pas engagée sur les questions de célibat ou d'inculturation liturgique ; elle s'est plutôt laissée entraîner dans des affaires non-ecclésiastiques telles que les mines et la démission du président. L'Église hiérarchique ne devrait-elle pas

¹³ CHALIAND.

laisser ces sujets à la laïcité formée qui a la compétence technique nécessaire pour de telles questions sociales ? L'encyclique met en relief la relation qui doit exister entre l'Église et l'État ; comme le fait remarquer M. Doronila dans son article, aucun secteur particulier de la société n'a de droit ou de monopole sur la justice¹⁴. Ces sujets relèvent de l'éducation. Il reste encore une longue route à parcourir pour humaniser et rendre professionnel notre système d'éducation, sinon nos écoles deviendront des manufactures de travailleurs pour les entreprises multinationales d'ici et d'ailleurs, et elles ne pourront former une élite locale. La vision du pape pour un effort de développement mieux planifié et organisé ne fait malheureusement que passer devant les politiailleries de politiciens dont les intentions semblent très éloignées des leçons inspirées de l'amour et de la justice de *Deus Caritas Est*. Le Saint Père vient d'ajouter son encyclique au rang des secrets les mieux gardés de l'Église. Apprendrons-nous un jour ?

(Traduction : Mme. RAYMOND DUBOIS)

¹⁴ DORONILA.